



Mairie de Cannes

Le Maire

Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Vice-Président du Conseil départemental

**Monsieur Philippe DE MESTER**  
**Directeur Général**

Agence Régionale de Santé  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
132, boulevard de Paris  
13331 MARSEILLE Cedex 3

Cannes, le 11 décembre 2020

REF. : DC/AF 20015992DS

Monsieur le Directeur Général,

Dans le prolongement de mon courrier du 4 décembre dernier dont je vous ai adressé copie et par lequel je formulais à Monsieur le Préfet les propositions logistiques de la Ville de Cannes qui pourraient être déployées dans le cadre de la future campagne de vaccination pour compléter les premières phases menées par les établissements de santé, je souhaite, par la présente, connaître précisément le processus d'acheminement et de distribution des doses de vaccins dans notre département, et plus particulièrement pour la ville de Cannes.

En effet, alors que la première phase de vaccination doit débiter dans moins d'un mois au sein des EHPAD (personnes âgées résidentes et personnels présentant des risques), aucune information officielle sur le mode opératoire de livraison des établissements n'a été communiquée aux maires ainsi qu'aux directeurs des établissements concernés. Des informations officieuses dont je dispose, il semblerait que des « pharmacies grossistes » feront l'intermédiaire et la répartition entre le CHU de Nice et les pharmacies référentes des EHPAD.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir m'apporter les précisions suivantes :

- à quelle date sera livré le CHU de Nice, établissement désigné comme site de référence pour les Alpes-Maritimes ?
- combien de doses seront livrées ?
- par qui et comment seront acheminées les doses jusqu'aux EHPAD ?
- les kits d'injections seront-ils livrés avec les doses de vaccin ?

Pour ma part, j'ai réuni, dès l'officialisation par le gouvernement des différentes phases de vaccination, l'ensemble des directeurs et médecins coordinateurs des huit EHPAD de la commune de Cannes afin de recenser leurs besoins. Je vous confirme que 1 011 personnes âgées résident actuellement au sein des EHPAD publics et privés cannois. Ces derniers comptent 651 professionnels médicaux, administratifs et techniques. Parallèlement, les directeurs d'établissements recensent actuellement la liste des personnes qui, dans l'état actuel de nos connaissances sur le vaccin, souhaitent bénéficier de la vaccination.

Enfin, lors du point presse du gouvernement organisé le jeudi 10 décembre dernier, le Ministre des solidarités et de la santé a indiqué que l'Etat faisait le choix de s'appuyer sur la médecine de ville pour organiser les campagnes des phases suivantes, « ce qui n'exclut pas d'avoir des collectivités qui le souhaiteraient la mise à disposition de locaux pour que les soignants puissent venir pour vacciner des patients en plus des activités dans leurs cabinets ».

Aussi, je vous remercie de bien vouloir me confirmer rapidement les modalités de mise en œuvre de la vaccination pour la ville de Cannes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



**David LISNARD**